

L'an deux mil seize et le 6 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, GILLES Jean-François, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, COURRIER François, ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : MACCHI Jacques (procuration à M. HARDY), MAUL Ludovic, SELTZER Gérard, GIROUX Céline (procuration à M. ZECH).

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 31 mai 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.3) Emprunt budget de l'eau M49 pour les travaux d'amélioration des ressources en eau
- (3.5) Dénomination de rue « chemin de Saint Laurent »
- (7.1) Décision modificative M49
- (9.1) Assainissement : dérogations
- (9.1) Rapport de l'eau 2015

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016 qui est adopté à l'unanimité.

17/2016: (7.3) REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PCV DE 100 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA DIVERSIFICATION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
DELIBERE :

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 100 000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PCV

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.75%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, à l'unanimité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

18/2016: (3.5) DENOMINATION DE VOIE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer le chemin d'exploitation, cadastré section 7 n° 159, menant à l'église de Mardigny. (cf plan en annexe)

Le Conseil Municipal retient l'appellation « Chemin de Saint Laurent ».

Délibération prise à l'unanimité.

19/2016: (7.1) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 M49.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice :

Section fonctionnement / dépenses :

Chapitre 66

Compte 6688..... + 60,00 €

Section fonctionnement / recettes :

Chapitre 70

Compte 70111 + 60,00 €

Délibération prise à l'unanimité.

20/2016: (9.1) EXONERATION DE RACCORDEMENT AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif réalisés rue Notre Dame, après l'église de Lorry, en direction de Mardigny, la décision de conserver le réseau unitaire en place a été actée par le SMASA. Ce réseau a été jugé en bon état.

Ce choix technique et économique de ne pas prolonger le réseau séparatif, tel que prévu initialement, a un impact sur les constructions situées côté impair : n° 65, 67 et 71 rue Notre Dame.

Le réseau unitaire maintenu n'a pas la profondeur suffisante pour que les fosses septiques de ces habitations puissent être déconnectées et branchées en gravitaire.

Indépendamment de la longueur importante du raccordement, il y a nécessité d'installer une pompe de refoulement.

Ces constructions récentes bénéficient déjà d'un assainissement autonome en état de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation et donne l'autorisation au Maire de prendre un arrêté d'exonération de raccordement au service d'assainissement collectif, conformément à l'article L1331-1 du Code de Santé Publique. Cette exonération pourra être revue, à la demande du propriétaire, si un nouveau réseau séparatif est créé au droit de ces habitations, permettant un branchement gravitaire.

Délibération prise à 8 voix pour et 5 abstentions.

21/2016: (9.1) APPROBATION DU RAPPORT DE L'EAU.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de l'eau 2015, tel que présenté par le Maire, qui explique que le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est manquant car il n'a pas encore été reçu en mairie.

Délibération prise à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 6 juin 2016 :

- 17/2016 (7.3) *Emprunt* Réalisation d'un contrat de prêt PCV de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la diversification des ressources en eau potable de la commune
- 18/2016 (3.6) *Autres actes de gestion du domaine privé* Dénomination de voie
- 19/2016 (7.1) *Décisions budgétaires* Décision modificative de crédits n°1 M49
- 20/2016 (9.1) *Autres domaines de compétence des communes* Exonération de raccordement au service d'assainissement collectif
- 21/2016 (9.1) *Autres domaines de compétence des communes* Approbation du rapport de l'eau

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques
absent

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard
absent

COURRIER François

GIROUX Céline
absente

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul